

1879/4



# L'ABEILLE

## JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne.  
Réclames..... 25 c. —

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant.  
Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire-Gérant, A. ALLIEN.

### PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an..... 12 fr.  
Six mois..... 7 fr.  
Un numéro du journal..... 30 c.  
Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Nota. — L'Abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Étampes, imprimerie de A. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez LAROUSSE et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; — et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU CARREFOUR-DORÉ, 9, Chez AUG. ALLIEN, imprimeur.

L'abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire.  
Les lettres et paiements non affranchis sont refusés.

### ACTES OFFICIELS.

— Par décret Impérial du 4<sup>er</sup> janvier, M. Monier, (fondeur de l'usine de Noisiel-sur-Marne), qui a obtenu des médailles aux expositions françaises, et à l'exposition de Londres, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par décret de Sa Majesté Impériale, en date du 19 de ce mois, M. Tournville, ancien principal clerc de M<sup>re</sup> Buchère, avoué à Étampes, a été nommé huissier à Varzy, arrondissement de Clamecy (Nièvre), en remplacement et sur la présentation de M. Rougelot, démissionnaire en sa faveur.

— Par autre décret du 26 janvier, ont été nommés :  
Juge de paix du canton de Montfort-l'Amaury, arrondissement de Rambouillet, M. Raux, juge de paix du canton de Méroville, en remplacement de M. Lefrançois, qui a été nommé juge de paix de Pontoise.

Juge de paix du canton de Méroville, arrondissement d'Étampes, M. Roger, suppléant du juge de paix de Charenton, avocat, ancien notaire.

### Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 13,096 fr., versés par 63 déposants, dont 9 nouveaux.

Il a été remboursé 3,839 fr. 94 c.

### POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du mercredi 26 janvier 1879.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience de mercredi dernier a prononcé les condamnations suivantes :

— BAUDOT, Clovis, 24 ans, charretier à la ferme de Guinette, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour violences envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

— ROBERT, Claude, 64 ans, journalier, sans domicile, un an et un jour de prison, et aux dépens, pour rupture de ban.

— GRUELLET, Michel-Désiré, 15 ans, employé à la Sous-Préfecture d'Étampes, 4 mois de prison et aux dépens, pour vol.

— PERSEM, François, 24 ans, et PERSEM, Chrétien, 24 ans, journaliers, sans domicile, chacun à un mois de prison et aux dépens, pour vagabondage.

\* \* Lundi dernier, Mlle Imbault, fille de M. Imbault maire de la commune d'Ormoiy, et Mlle Oudry, cousine du général Foret, ont pris l'habit des Religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu d'Étampes. Cette cérémonie avait attiré toutes les notabilités de la ville, la chapelle était littéralement encombrée, et beaucoup de personnes n'ont pu y pénétrer; on y a remarqué tout le clergé d'Étampes, les membres de la commission administrative, le Maire, le Sous-Préfet, qui conduisait Mlle Oudry à la place de son père retenu loin d'Étampes.

Le discours a été donné par M. le chapelain de l'établissement; il a roulé sur la vocation religieuse; l'orateur a montré que cette sublime profession avec tous les sacrifices et les dévouements qu'elle comporte, ne peut être inspirée que par Dieu seul; que l'âme qui répond à cette inspiration du ciel fait preuve de plus de sagesse que ceux qui suivent l'instinct de leur nature, et les inspirations du monde; enfin que cette âme jouit dans sa retraite d'un bonheur mille fois plus grand que celui du monde.

Cette cérémonie si grave et si touchante a profondément ému les assistants. On admirait ces deux vierges modestes et rayonnantes de joie, qui, à la fleur de l'âge, quittent le monde avec les positions honorables qu'elles devaient y trouver, pour se consacrer au soin des pauvres et des malades, pour embrasser une vie dont toutes les heures sont partagées entre la prière et les œuvres de la charité. On dit : que cela est beau. Oui cela est beau, car c'est l'œuvre de Dieu, l'effort de sa charité pour les hommes; le monde ne peut rien faire de semblable.

Commerce. — La douceur de l'hiver n'a pas empêché, jusqu'à présent, la vente des laines; les affaires se soutiennent. Les filatures de notre arrondissement occupent en ce moment beaucoup de bras, et les travaux y affluent... C'est un bonheur pour les localités où sont établies ces usines.

Étampes s'enrichit chaque jour d'établissements commerciaux; ainsi, dans la rue de la Vigne, nous possédons depuis quelque temps une fabrique de chocolats. Les chevaux y servent de force motrice. — Dans la rue Damoise, il se forme, dit-on, une fabrique de balances-bascules, nouveau genre, reconnu plus commode que l'ancien. Tout nous porte à espérer, pour ces deux établissements, un heureux développement, qui, tout en comblant les vœux des entrepreneurs, sera une source nouvelle de prospérité pour notre ville.

Travaux. — On parle, depuis quelque temps, d'un projet étudié dans les bureaux des Ponts - et - Chaussées : on aurait l'intention de faire disparaître de la rue du Perray les ponts

qui l'entravent; on établirait, par la même occasion, des trottoirs de chaque côté de la rue, en exhaussant la chaussée; ce serait un moyen d'assainir, par l'écoulement plus facile des eaux, le quartier Saint-Pierre.

La route d'Étampes à Melun par La Ferté-Alais, Soizy, etc., est en pleine voie d'exécution; il est aussi question d'établir une nouvelle route de communication entre Étampes et Chartres par Chalo-Saint-Mars, Chalou, Grandville, etc., avec jonction à celle de Denouville jusqu'à Chartres.

— Nous avons également entendu parler d'un projet qui intéresse au plus haut degré plusieurs communes de notre arrondissement. On continuerait le chemin de fer de Corbeil par la vallée de Meunecy, Ballancourt, La Ferté, Maisse, Malaherbes et Montargis, pour atteindre de ce côté le Berry.

— Les bureaux de l'Hôtel-de-Ville seront inaugurés, dit-on, le 4<sup>er</sup> mars.

— Grâce au peu de rigueur de la saison, les grands travaux de restauration de Notre-Dame n'ont pas été interrompus.

— Le Cercle d'Étampes, établi chez madame Deville, reçoit chaque jour de nouvelles demandes d'admission.

\* \* On écrit de Villeconin :

Dimanche dernier, nous avons été témoins d'une cérémonie grave et touchante. On sait que Mgr. l'évêque de Versailles, a établi l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans son diocèse, à l'effet d'obtenir du ciel les grâces nécessaires pour ramener les hommes égarés, dans les voies de la justice et de la vertu, en un mot, pour les rapprocher de Dieu, principe de tout ordre et de tout bien, et dont l'oubli est la cause de tous les maux qui pèsent sur l'espèce humaine.

Tous les jours de l'année, cet exercice de l'adoration a lieu dans une paroisse du diocèse, et c'est chez nous, qu'il a été donné dimanche. Notre humble village, calme ordinairement comme le ruisseau de la vallée où il est situé, a offert, toute la journée, un aspect d'animation inaccoutumée. Dès le matin, tous les habitants étaient en mouvement, et s'apprétaient pour la fête. Grand nombre de personnes des communes voisines arrivaient à la suite de leur pasteur. Une franche et paisible joie, un air de bonheur brillait sur tous les fronts, tous les cœurs étaient unis par le sentiment de la plus vraie, de la plus religieuse fraternité. Il ne s'agissait cependant, ni de fêtes ni de réjouissances civiles; le pasteur avait parlé au nom du Dieu commun, et le peuple accourait au pied de ses autels.

La modeste, mais jolie église du village était entièrement

### Feuilleton de l'Abeille

DU 29 JANVIER 1879.

## BARBE-ROSE\*.

Aucune femme n'eût osé y mettre le pied.

Il y en avait une, cependant, qui l'avait osé autrefois. Jeanne d'Arc, disait-on, avait donné l'assaut à cette tour. La première sur la brèche, comme toujours, elle avait franchi la première ce pont en ruines et la trouée qui le terminait, ouvrage de ses maniganceux; la première, elle était montée aux créneaux, elle y avait planté sa bannière.

Siméon saisit Clémentine dans ses bras, et passa le défilé. Les plus hardis l'imitèrent, les autres se dispersèrent dans les ruines; et Octavie se vit encore une fois seule avec Emilien. Emilien, le dos tourné, paraissait fort occupé de déchiffrer un écusson sculpté sur une grosse pierre. Octavie, impatiente et confuse à la fois, battait la terre de son pied mignon, en le regardant à la dérobée.

Pendant ce temps, les autres avaient gagné le haut de la tour; et Siméon, se penchant sur le parapet, vit les deux jeunes gens en tête-à-tête.

— Emilien! cria-t-il en colère, que fais-tu là? veux-tu bien

\* Voir les numéros des 15 et 22 janvier.

monter? Laisse Octavie. Est-ce qu'elle s'occupe de Jeanne d'Arc?

— Vous l'entendez, mademoiselle, fit Emilien.  
— Oh! s'écria-t-elle, c'est odieux!  
— Quoi! vous tenez à monter là-haut?  
— Si j'y tiens!  
— Ah! mon Dieu! comment faire?  
— Comme les autres, monsieur! dit-elle tout entière à Jeanne d'Arc. Est-ce que vous avez peur?

— Peur?... mais... peut-être.  
— Vous ne voulez pas me porter?  
— Eh! bien, non, je ne le veux pas.  
— Et la raison?  
— La raison, je vous l'ai dite... la raison, mademoiselle, c'est que... J'ai peur.  
— Peur, vous? peur, de quoi?  
— J'ai peur de vous aimer.

Elle se détourna vivement et ne répondit pas; Emilien continua :

— Vous voyez bien, ce qui serait un jeu pour un indifférent ne l'est pas pour moi, et, comme l'impression que je redoute pourrait être une offense pour vous, j'ai dû vous avertir. Maintenant, si vous insistez...

— Allez donc! allez donc! cria-t-on d'en haut.  
— Venez tous les deux! dit quelqu'un.  
— Ah! mais non, cria Siméon. Lui seulement.  
— Octavie, dit Clémentine, est-ce que tu as peur?  
— Ce n'est pas moi, répondit la jeune fille.

Elle n'avait pas fini qu'Emilien l'enlevait comme un fou, tra-

versait le pont sans entendre le petit cri qu'elle jeta en fermant les yeux, et la déposait dans l'escalier obscur de la tour; mais il était si ému qu'il fut forcé de s'appuyer un moment à la muraille, et, pendant ce moment, Octavie montait vivement les degrés et lui échappait, comme une vision blanche qui s'envole dans la nuit.

Une fois sur la plate-forme, elle s'accouda aux créneaux, et l'immense paysage parut l'absorber entièrement.

Siméon se rassura.

Quand on redescendit, elle laissa tout le monde s'en aller devant elle, sauf Emilien, qui se préparait à la suivre. Mais elle ne semblait pas le voir. Elle descendit. On repassa le terrible pont, comme on avait déjà fait, non sans bien des cris, bien des rires. Octavie demeura étrangère à tout. Emilien l'observait avec inquiétude. Elle arriva au pont, n'hésita pas une seconde, et le franchit seule, cette fois, d'un pas de somnambule, comme si c'eût été une planche posée sur un ruisseau.

— Vous êtes devenue brave, mademoiselle, dit Emilien derrière elle.

En même temps il s'avança, mais sans oser lui offrir son bras. Elle le regarda de l'air de quelqu'un qui se réveille.

— Brave? dit-elle. Ah! oui... oui... en effet...

— Ce point de vue vous a beaucoup frappée, à ce qu'il paraît?

— Beaucoup, monsieur. Ces clochers d'Orléans, là bas, c'était fort beau.

— Mais on ne les voyait pas, mademoiselle. Ils étaient cachés par le brouillard.

Elle rougit excessivement. Puis, prenant son parti :

— Ecoutez, dit-elle, vous dites que je suis devenue brave, et vous, qu'êtes-vous devenu?



transformée en un sanctuaire ardent. Mille feux étincelaient à l'autel, et le reste du temple n'était éclairé que par un grand nombre de cierges et de bougies habilement disposés; chacun demandait, dans son admiration et son étonnement, comment le curé avait pu faire de si belles choses, avec si peu de ressources? Ce qui nous a surtout frappé, c'est le silence et le recueillement profond de cette multitude d'hommes, et de jeunes gens qui remplissaient une partie de l'édifice; c'était de leur voix tous, un curé à la main, les autorités en tête, suivre le Saint-Sacrement à la procession qui s'est faite le soir. Douze prêtres présents animaient la piété de ce bon peuple; l'un d'eux a prononcé un discours analogue à la cérémonie, et qui a fait une grande et salutaire impression sur les esprits.

On a beau dire, rien n'est populaire comme la religion, avec ses pompes et ses fêtes; rien n'est beau comme la foi d'un peuple. L'exemple de Villeconin doit nécessairement s'étendre aux contrées voisines, et ramener les populations à des pensées sérieuses et utiles, en les ramenant à la religion de leurs pères.

F\*\*\*

**ETRECHY.** — Le 24 courant, le sieur Lainé, marchand de rouenneries ambulante, a été victime du vol d'un ballot contenant plusieurs pièces de cotonnade de diverses couleurs. Ce vol s'est commis pendant qu'il était occupé à montrer les étoffes contenues dans un autre ballot. Il évalue sa perte à deux cents francs. Un individu de la localité, qui, il y a quelques années déjà a été condamné pour un même fait, est fortement soupçonné d'en être l'auteur. (*Journal de Seine-et-Oise*).

**ARPAJON.** — La rivière a débordé ces jours derniers; un assez grand nombre d'habitants se sont vus dans la nécessité de déloger.

**MELUN.** — Un bal a été offert dernièrement aux autorités de la ville, par la compagnie des sapeurs-pompiers. L'assemblée était nombreuse et offrait un charmant coup-d'œil. La décoration de la salle était splendide; la toilette des dames était des plus fraîches et des plus variées.

## VARIÉTÉS.

### Géographie du fond de la mer.

*Numquam egressus ex profunda maris,  
et in noxissimis abyssis demorabatur?*  
(Job, chap. xxxviii, v. 16.)

Il est une question que bien des enfants se sont adressée ou ont adressée à d'autres personnes, surtout lorsque ces enfants ont navigué sur l'Océan; cette question est celle-ci : — Qu'est-ce qu'il y a au fond de la mer? — La réponse à cette question a dû souvent se faire attendre, a dû satisfaire médiocrement.

C'est ce qui nous est arrivé à nous-même. Plus tard, en lisant les poètes, nous nous sentimes possédés de nouveau par la même idée. Homère, les tragiques grecs, surtout Eschyle, dans son *Prométhée*, et notamment dans ses chœurs des nymphes de l'Océan, ont des expressions propres à raviver le goût d'une exploration maritime intérieure. Que dire de Thompson, de Crabbe, de Southey, de Byron, dont l'enthousiasme lyrique s'éleva jusqu'au merveilleux?

Malheureusement, tous ces grands peintres se sont arrêtés à la surface de la mer, n'en ont décrit que les beautés visibles, que les mouvements apparents. C'est par hasard, c'est à leur insu, qu'ils font surgir dans l'âme humaine l'idée des profondeurs qu'ils n'ont pas osé visiter, la ravissante idée de l'inconnu pressenti. Chose étrange, dans les fabliaux du moyen âge, recueillis par Legrand d'Aussy, on découvre, à cet égard, quelque chose de moins vague, de plus complet.

Un chevalier s'est endormi au bord d'un lac. La fée du lac, prototype d'Armide, aperçoit ce chevalier, en devient amoureux, et l'entraîne au fond des eaux, dans les demeures secrètes.

Suit la description de ces demeures Palais de mica, colonnes de nacre, voûtes de corail, bancs de coquillages, jardins ornés de plantes fantastiques, etc., etc. C'est un roman, mais un roman qui touche, comme on le verra bientôt, de tout près à la réalité.

Néanmoins, après le fabliau du moyen âge, comme après Byron, Southey, Crabbe, Thompson, Eschyle, Homère, et même le livre de Job, à qui nous avons emprunté notre épigraphe, il reste encore à répondre à cette question éternelle : — Qu'est-ce qu'il y a au fond de la mer?

La science seule peut répondre à cette question; il s'agit de forcer la science à parler.

Avant tout, que le lecteur se souvienne que la science, pour pénétrer dans les abîmes de l'Océan n'a que trois moyens d'exploration : la marée, qui laisse à découvert des plages immenses; la cloche du plongeur, qui ne peut descendre qu'à la profondeur de quarante mètres; et la sonde, qui ne fait qu'effleurer les corps solides cachés sous les eaux. Ce sont trois moyens insuffisants, mais analytiques, auxquels la science en ajoute un quatrième tout à fait synthétique et beaucoup plus sûr, l'analogie.

Il n'y a eu, il n'y a qu'une mer. Cette mer a couvert le globe, comme le témoignent hautement la paléontologie et la géologie. En se retirant, cette mer abandonna les cimes des plus hautes montagnes, lesquelles cimes devinrent les premières îles. A mesure que s'effectuait la retraite des eaux, ces îles se multiplièrent, se rapprochèrent et formèrent des archipels. Le même phénomène se continuant, ces archipels, dont les canaux s'étaient desséchés, se soudèrent et apparurent comme des continents. Quoi que ce soit que l'on donne pour cause principale à cette transformation, que ce soit l'eau, que ce soit le feu, on est forcé de se rendre à l'évidence du fait.

Sauf quelques exceptions d'origine madréporique, et dont nous parlerons plus tard, tout ce qui est *écueils, rochers, îles* ou *continent*, en un mot tout ce qui est *terre*, doit être regardé comme *aiguille, arête, sommet, plateau* d'un vaste système de montagnes qui encent le globe entier, et qui disparaît par intervalles dans l'Océan. En prenant pour guide la situation des îles, des vigies, des récifs, des bancs de sable, et les résultats des tâtonnements de la sonde, il est facile de reconnaître et de suivre à la trace ces montagnes invisibles. Tantôt sur la terre et tantôt dans l'eau, partant d'un pôle et se dirigeant vers l'autre, s'écartant jusqu'à l'équateur pour se rapprocher à cet endroit du globe, se dessinent plusieurs grandes chaînes. La première comprend les îles *Kerquellén, Saint-Paul, Amsterdam, Bourbon, les Ghattes, les Indou-Khouch, les monts Ourals, la Nouvelle-Zemble*; la deuxième, *Van-Diemen, la Nouvelle-Hollande, l'archipel de Sumbava-Timor, Java, Sumatra, Malacca, l'empire d'An-nam, les monts Sayansk* et le cap *Siévro-Vostolchnii*; la troisième, *Sandwich, Tristan d'Acunha, Sainte-Hélène, l'Ascension, le Cap-Vert, les Canaries, les Açores, l'Islande, Jean Mayen, et le Spitzberg*.

Entre le cap du *Finistère* et le banc de *Terre-Neuve*, il est sûr que la sonde trouverait constamment le fond. Non loin des côtes, combien d'îles doivent se rattacher entre elles par des communications sous-marines! suite des grandes lignes de *faîte*, elles descendent au-dessous du niveau de la mer, se relèvent, redescendent, se remontent encore, ondulent ainsi jusqu'à leur entière disparition! La *Grande-Bretagne, les Orcades, les Shetland, les Féroer*; la baie d'*Hudson, Baffin-Parry, le Groenland, l'Islande, Jean Mayen, et le Spitzberg!* La destination de l'archipel grec n'est-elle pas évidemment de rallier l'*Asie à l'Europe*.

Dans l'Océan Pacifique, on remarque longitudinalement une chaîne d'îles qui le partagent en deux régions, et à l'on pourrait prendre, si l'on admettait certaines cosmogonies, pour les débris d'un monde submergé.

Le niveau de l'Océan est la surface normale du globe : au-dessus, tout est hauteur; au-dessous, tout est profondeur. La

mer ne touche point au centre de la terre. A défaut de la sonde, qui n'a pu descendre au-delà de 4,800 mètres, en supposant même qu'elle ait résisté à l'entraînement des courants, par un calcul astronomique, Laplace a démontré que la profondeur moyenne de l'Océan n'est qu'une fraction de différence qui existe entre les deux axes du globe, et ne dépasse jamais 8,000 mètres, environ la hauteur du *Dhaulaghiri*, c'est-à-dire de la plus haute montagne du monde. Comme l'analogie est ici d'accord avec le calcul de Laplace! D'autres savants ont démontré qu'il y a environ autant de masse solide au-dessus de la surface normale de la terre que de masse liquide au-dessous de cette surface.

Comment s'y prendre pour tracer la carte géographique du fond de la mer? Il faudrait, il nous semble, étudier :

1° *Les courants*. Les eaux de la mer doivent être divisées en trois régions : la région des vents, qui remue jusqu'à quinze brasses de profondeur; la région des courants, où des distances immenses sont parcourues, où se fait l'équilibre de la température générale de l'Océan; enfin la région dense, immobile. La première et la dernière de ces régions ne peuvent donner lieu à aucun genre d'observations, tandis que la direction des courants, — abstraction faite de la direction imprimée par le mouvement de rotation de la terre, — est due soit à la pente du terrain, soit au heurtement d'une montagne, soit à un banc de sable, soit à une île, etc. Cependant on pourrait être induit en erreur par certains courants accidentels produits par les variations de l'atmosphère. Il y a aussi des courants périodiques qu'il faudrait examiner avec attention.

2° *La disposition des continents et les ondulations des rivages*. Pourquoi tant de symétrie entre les deux mondes? Composé chacun d'une péninsule méridionale terminée en pointe, et d'un plateau septentrional plus spacieux que la péninsule, ils ont encore chacun, pour réunir leurs parties, un isthme étroit. Pourquoi, dans l'ancien monde, est-ce la côte occidentale qui est la plus découpée, tandis que, dans le nouveau, c'est, au contraire, la côte orientale qui se trouve dans cette situation? Quelle différence entre les bords déchiquetés de l'Atlantique et les rivages moins tourmentés de l'Océan Pacifique!

3° *La couleur de l'eau*. Que cette couleur provienne des minéraux du fond, d'insectes et de végétaux, elle devient plus claire à l'approche d'un terrain quelconque.

4° *Le niveau d'une certaine portion de la mer*. Depuis les temps historiques, le niveau sphéroïde de la mer a, dit-on, baissé; mais il reste le même partout, sauf dans quelques golfes et dans quelques méditerranées. La mer Baltique, au contraire, a perdu considérablement de sa masse liquide, surtout depuis un siècle ou deux.

5° *L'extension ou la diminution de certains rivages*. D'où proviennent ces phénomènes? De la forme des côtes, de la composition des terrains, des courants, etc. Sur la côte orientale de l'Amérique, au cap Mox, à l'embouchure de la Delaware, la mer a gagné progressivement, en seize ans, cinquante mètres. Pendant une seule génération, au bourg d'Auch, en Picardie, la mer s'est avancée dans les terres de près de quarante mètres. Au contraire, l'Océan, en beaucoup d'endroits, tend à s'éloigner des côtes de France, d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne.

Il résulte de ce qui précède que, sous le rapport topographique, le fond de la mer est aussi inégal, aussi varié, que la surface de la terre. Nous verrons bientôt que cette variété existe aussi sous les rapports géologique, ichthyologique et botanique. (*La suite au prochain numéro.*) A. NOUVILLE.

### Charade.

Mon premier suit le sol, au sol tient mon dernier,  
Le sol produit le chou qui nourrit mon entier. R. Cu.  
Le mot du dernier Logographe est *drame*, où l'on trouve *rame* et *dme*.

— Moi, mon courage m'a quitté. Vous seule pouvez me le rendre.

— Ah! reprit-elle en secouant la tête, vous avez fait du chemin depuis trois semaines. Mais je ne vous en veux plus. Tenez, dit-elle, ôtant son gant et lui tendant sa main avec le sourire des aveux; voici votre courage, prenez-le, gardez-le surtout, car il vous en faudra.

— Octavie!

— Adieu, monsieur.

Et elle s'en fut d'elle-même, cette fois, prendre le bras de Siméon, qu'elle ne quitta plus de la journée.

Le soir, les nouveaux mariés, en rentrant dans leur chambre, aperçurent Emilien enfoncé dans un vaste fauteuil, les bras croisés, immobile.

— Que nous veux-tu? demanda Siméon saisi d'alarme.

Emilien répondit :

— Le mal est fait, on l'a voulu; il faut que l'un de vous aille demander pour moi la main de mademoiselle Octavie Létiard. Il faut qu'on me l'accorde, ou je me brûle la cervelle.

Siméon s'inclina profondément devant sa femme.

— Voilà votre ouvrage, madame, lui dit-il.

— Eh! bien, répliqua-t-elle, j'en suis fière. Voilà comme on aime. Vous irez demain matin chez le colonel.

— Bien entendu; je suis avocat, j'irai, je plaiderai; mais je sais bien ce qu'on me répondra. Morbleu! moi qui croyais tout sauvé!

— Rassurez-vous, mon frère, dit la jeune femme à Emilien; votre cause est en bonnes mains, j'en sais quelque chose.

— Oui, flattez-moi maintenant. Ah! madame! madame!

Le lendemain, à midi, Emilien et Clémentine attendaient au même lieu le retour de Siméon qui était sorti depuis deux heu-

res. Emilien foulait à grands pas le tapis; Clémentine, debout près d'une fenêtre, interrogeait la rue. Enfin, Siméon rentra.

— Eh! bien, lui demanda-t-on.

— Eh! bien, savez-vous ce qu'on m'a répondu?

— Parle!

— «... J'aimerais mieux voir ma fille devant une batte-rie!» Voilà le dernier mot du colonel.

Clémentine se laissa tomber sur un siège. Emilien tendit la main à son frère.

— Adieu, dit-il.

— Emilien, pas de folies.

— Je ne vivrai pas sans elle. Adieu.

— Cet homme n'est pas inflexible. Avec le temps...

— Cet homme est fou, et c'est sa fille même qui l'a rendu incurable en se sacrifiant à lui. On n'en obtiendra rien. Oh! je l'ai bien jugé!

— Parbleu! et moi donc! mais il n'est pas éternel...

— Mais il a un gendre tout prêt. Adieu, te dis-je.

— Un moment, s'écria Clémentine en se réveillant; ça ne se passera pas ainsi.

Elle mit à la hâte un chapeau, un chapeau. Elle sortit de son tour. A son tour, on l'attendit. Son absence ne dura pas un quart d'heure.

— Vous avez vu le colonel, lui demanda Siméon quand elle reparut.

— Le colonel! pas du tout. J'ai vu Octavie, c'était l'important, et vous l'aviez oublié.

— Et elle vous a dit?

— Elle a dit : Qu'il parte, et qu'il compte sur moi.

— C'est différent, fit Emilien; je vivrai.

— Ouf! s'écria Siméon, c'est quelque chose. Et tu pars?

— J'obéis.

— A bientôt, dit Clémentine en lui serrant la main. Comp-tez aussi sur moi.

Mais le temps s'écoula. Emilien, à Vincennes, attendit d'abord avec calme, puis l'inquiétude et la tristesse le gagnèrent.

— Elle qui n'a jamais résisté à son père, pensait-il; entre son père et moi, est-ce qu'elle pourra hésiter?

Au bout d'un mois, les lettres de son frère ne lui apprenant rien de nouveau, il tomba dans un abattement sombre. Derechef, il désira mourir, mais il avait promis de ne pas se frapper lui-même.

Un soir qu'il se promenait à cheval dans l'avenue de Fontenay, avenue secondaire d'où se détournent la cohue du faubourg et des forts, et que préférèrent les officiers de la garnison, il vit un cavalier qui semblait se promener comme lui, et qui venait de Fontenay à sa rencontre. Il ne le reconnut pour aucun de ses camarades, ni de ses chefs, ni de ses voisins. Cet étranger montait un cheval qu'il semblait manier avec beaucoup de vigueur et d'habitude. Ce devait être un homme de guerre, et qui avait commandé. Quand il fut plus près, Emilien remarqua son attitude courbée, sombre, son costume sévère, tous les signes enfin de cette misanthropie dont lui-même était la proie. Atissi s'approcha pas à pas deux ours irrités dans une forêt; puis il vit que sa moustache était grise, et qu'il conduisait son cheval de la main gauche. Un soupçon le saisit, bientôt changé en certitude; c'était le colonel Létiard.

## Etat civil de la commune d'Etampes.

## NAISSANCES.

Du 21 Janvier. — MASSON Théophile. — 22. GUERIN, Louise-Clémence. — 24. GUY, Marie. — 26. MOULLÉ, Adolphe-Frédéric.

## DÈCÈS.

Du 22. — PENOT, Marie-Cécile, journalière, 72 ans. — 24. MASSON, Théophile, 3 jours. — 24. SAPRANT, Auguste, terrassier, 20 ans. — 26. POQUET, Antoine, cordier, âgé de 43 ans. — 28 LUDÉAU, Auguste, 9 mois. — 28. GILLOTIN, Victoire, 76 ans, veuve Haudet Elie.

Le Propriétaire-Gérant, Av. ALLIEN.

## ANNONCES.

Etude de M<sup>e</sup> GIBORY, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, 39 bis.

## SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement du Tribunal civil de première instance, séant à Etampes, en date du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-trois, enregistré et signifié, rendu entre madame Marguerite Meuriot, marchande de marée, demeurant actuellement à Angerville, et monsieur Jean-Baptiste-Eugène Manin, son mari, marchand de salines, demeurant à Etampes; Il appert que ladite dame Manin a été déclarée séparée de biens d'avec son mari;

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi, soussigné, avoué près le tribunal civil d'Etampes et celui de ladite dame Manin.

Signé, GIBORY,

Etude de M<sup>e</sup> DECOLANGE, avoué à Etampes,  
rue Saint-Antoine, n° 17.

VENTE  
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance séant à Etampes.

DE LA NU-PROPRIÉTÉ  
DE 1<sup>re</sup> UNE

## MAISON

Située à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise),  
Avec COUR, JARDIN, AISANCES ET DÉPENDANCES,

2<sup>e</sup> UNE PIÈCE DE TERRE

Située au même terroir,

## EN DEUX LOTS.

L'adjudication aura lieu le Mardi vingt-deux Février  
mil huit cent cinquante-trois,  
Onze heures du matin.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIEN-  
DRA QUÉ,

Par procès-verbal de Beillet, huissier à La Ferté-Alais, en date du treize novembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques d'Etampes, le vingt-cinq novembre même mois, volume 25, n° 11,

## IL A ÉTÉ,

Aux requête poursuite et diligence de 1<sup>er</sup> monsieur Emile Longuet fils, négociant, demeurant à Paris, rue du faubourg Montmartre, n° 50; 2<sup>e</sup> monsieur Gabriel Longuet père, négociant demeurant à Cognac, (Charente); 3<sup>e</sup> monsieur Alexandre Champigny, négociant en épicerie, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, numéros 25 et 27, tous agissant dans un seul et même intérêt;

Ayant constitué, à l'effet d'occuper pour eux, M<sup>e</sup> Decolange, avoué exerçant près le Tribunal d'Etampes;

Sur et contre le sieur Jacques-Louis Jardin, négociant et dame Charlotte-Adèle Berson, son épouse, ayant demeuré à La Ferté-Alais, ensuite à Die (Drôme), puis à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, numéro 19, n'ayant en ce moment aucun domicile ni lieu de résidence connus en France;

PROCÈDE à la saisie immobilière de la nu-propriété des biens dont la désignation suit.

## DÉSIGNATION

PREMIER LOT. — La nu-propriété d'une Maison située à La Ferté-Alais, rue Notre-Dame, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec grenier au-dessus; le rez-de-chaussée consiste en une pièce servant anciennement de boutique éclairée sur ladite rue Notre-Dame, une chambre à feu à côté aussi éclairée sur ladite rue Notre-Dame, et petit cabinet à côté, une autre pièce servant de garde-manger, un cabinet derrière cette chambre; au premier étage deux grandes chambres dont l'une à feu et l'autre froide, toutes deux éclairées sur ladite rue Notre-Dame; petit cabinet derrière la chambre froide; un appentis derrière le corps de bâtiment, distribué en une chambre à feu éclairée sur la cour ci-après, grenier au-dessus; un autre appentis à la suite, servant de cuisine, éclairé sur le jardin ci-après, et ayant entrée sur ladite cour. — Un petit jardin d'agrément, attenant à ladite cuisine, contenant quarante-cinq centiares environ, planté de quelques arbres, treilles et arbustes d'agrément; dans ce jardin sont des lieux d'aisances;

Puits commun à la suite dudit jardin avec les héritiers Tricot;

Petite cour commune avec le sieur Lerable et autres;

Cette maison est couverte en tuiles à deux égouts, l'un donnant sur ladite rue Notre-Dame, et l'autre sur le jardin; le pignon de droite en entrant est mitoyen avec le sieur Thenon père, marchand chaudronnier à La Ferté, et celui de gauche est mitoyen avec ledit sieur Lerable. On entre dans ladite maison par un passage commun prenant son entrée par une porte ouvrant sur ladite rue et conduisant à la cour. Le devant de cette maison est fouetté au balai et badigeonné en jaune. Toutes les croisées sont garnies de contrevents peints en vert.

Sur la mise à prix de . . . 1,000 fr.

DEUXIÈME LOT. — La nu-propriété de douze ares soixante-seize centiares environ de terre, sis sur le Terroir, terroir de La Ferté-Alais, champêtre de Beauregard ou de la Ruelle; tenant d'un côté au sieur Guérin Emmanuel, d'autre côté aux héritiers Gal-

mard, de Boigny, d'un bout sur le chemin de la Ruelle, et d'autre sur le sentier de Beauregard.

Sur la mise à prix de . . . 50 fr.  
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au greffe, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées à la suite de chacun des lots ci-dessus.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> DECOLANGE, avoué, rue Saint-Antoine, n° 17.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-quatre janvier mil huit cent cinquante-trois.

Signé, DECOLANGE.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre janvier mil huit cent cinquante-trois, folio 167, case 7. Reçu un franc plus dix centimes décime compris.

Signé, PERRY.

Etude de M<sup>e</sup> GIRAULT, Avoué à Etampes,  
rue Saint-Jacques, n° 17.

## Vente par adjudication,

SUR LICITATION

Entre majeurs et mineurs,

Aux enchères publiques.

A ÉTRÉCHY, CANTON D'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.

En la Maison d'École dudit lieu,

Par le ministère de M<sup>e</sup> BOUGERY, notaire à Chalo-Saint-Mars,

Commis à cet effet.

## DE 4 PIÈCES DE TERRE,

NATURE DE PRÉ,

Sises audit terroir d'Étréchy.

L'adjudication aura lieu,

le Dimanche vingt-sept février mil huit cent cinquante-trois, heure de midi.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIEN-  
DRA QUÉ,

En exécution d'un jugement, rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance, séant à Etampes, le vingt-sept décembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, et notifié au subrogé-tuteur :

## IL SERA,

Aux requête, poursuite et diligence de : 1<sup>re</sup> mademoiselle Eugénie-Sophie Guillaumeron, majeure, propriétaire, demeurant à Chalo-Saint-Mars, canton d'Etampes, héritière pour un tiers de feu monsieur Pierre-Dominique Guillaumeron, son père, ancien notaire à Chalo-Saint-Mars, où il est décédé le vingt-deux décembre mil huit cent cinquante-un, issue du premier mariage de son père avec dame Anne-Sophie Dramard, sa première épouse; — 2<sup>e</sup> madame Marie-Prospère Goncé, propriétaire, demeurant à Chalo-Saint-Mars, veuve de mondit sieur Guillaumeron, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale, de 1<sup>re</sup> mademoiselle Marie-Ferdinande-Dominique Guil-

Les deux chevaux s'étaient arrêtés court, à un pas l'un de l'autre. Le colonel souleva son chapeau.

— Parbleu, monsieur, dit-il, je vous salue. J'allais chez vous.

— Chez moi, monsieur? fit Emilien. Et vous venez de Blois tout exprès?

— Tout exprès.

— Je suppose que ce n'est pas pour m'être agréable?

— Non, certes. Ma fille, monsieur, m'a déclaré qu'elle n'aurait pas d'autre mari que vous. Pour la première fois, sa volonté est contraire à la mienne; l'agneau est devenu lion. Vous m'avez échangé ma fille, monsieur. Je viens vous en demander raison.

— La partie n'est pas égale, monsieur.

— Oh! rassurez-vous, je suis gaucher.

— Ah! c'est vrai. On m'a dit même que vous alliez jusqu'à signer les actes de mariage.

— Je ne signerai pas le vôtre, dit le colonel en frémissant. Il faut qu'un de nous reste sur le carreau.

— Je pourrais refuser.

— Je vous ferais alors une offense publique. Entre militaires, on s'arrange toujours.

— C'est bien, monsieur. Je suis de semaine; mais mon service finit demain matin. Aussitôt après l'exercice du tir, je serai à vos ordres.

— Je vous attendrai au polygone. J'ai votre parole.

Emilien retourna au château. Il avait résolu de se laisser tuer par le père d'Octavie. Comme il rentrait chez lui, son soldat lui remit une lettre; elle était de Clémentine.

« Mon frère, disait cette lettre, enfin voici l'orage; pour des

gens comme nous, c'est le succès. Le jeune conseiller, le parti splendide et exilé, s'est présenté hier. Octavie a refusé. A la stupeur, puis à l'insistance irritée de son père, elle a opposé une résolution inflexible. Elle est restée maîtresse du terrain. Le colonel est parti tout d'un coup. Nous ne doutons pas qu'il ne soit à sa maison de Fontenay. Evitez-le; nous arrivons. Nous le suivons en poste tous les trois, Siméon, Octavie et moi. Je ne sais si ma lettre vous précèdera. »

Pendant qu'Emilien lisait, on sonnait la retraite, et les ponts du château se relevaient.

— Il est trop tard! dit-il.

Le lendemain matin, sur les sept heures, Emilien était à son poste sur le glacis du Sud, en face de la grande avenue et du polygone, derrière sa batterie. Quelques curieux bordaient l'esplanade, à la hauteur des pièces; mais personne n'apparaissait dans la terrible avenue, gardée d'ailleurs par des sentinelles espacées sous les bois.

Emilien venait de rectifier le pointage d'une pièce, il se relevait en commandant: feu! quand une ombre rapide, au bout de l'avenue, s'échappa du bois comme une mouche, et s'arrêta noire devant la cible. C'est une amazone sur son cheval. Un cri s'éleva, un double cri, là-bas, ici. Emilien se jette sur le bras du servant... Mais le coup est parti: l'ombre s'affaissa, la cible reste.

Tout s'est passé comme l'éclair, avant qu'une autre femme et plusieurs hommes, également à cheval, qui forçaient la garde à leur tour, aient débouché dans le rond-point du polygone.

On se précipite vers le lieu fatal. Emilien a sauté en selle; il arrive le premier, il a tout deviné.

Siméon, Clémentine, Octavie, sont arrivés dans la nuit à Fontenay. Le colonel a refusé de les voir. On l'a surveillé. Le

matin, dès six heures, on l'a vu monter à cheval; ou l'a suivi jusqu'au polygone. Là, ses témoins sont venus le joindre. On a compris qu'il attendait Emilien pour se battre. Le père ou l'amant allait périr. On a tenté un effort suprême: le père a été de fer, la fille a été d'acier.

— Vous voulez me voir en face d'une batterie? a-t-elle dit, eh? bien, regardez!

Et l'amazone, c'était elle!

Mais il y a un dieu pour les braves.

Le cheval seul a été frappé, frappé au cœur. Octavie est debout, sans blessure, tranquille et froide, un pied sur le flanc de la noble bête qui palpite encore. Elle accueille Emilien avec un sourire triste.

— Vous pointez trop bas, monsieur, lui dit-elle.

Emilien ne peut parler; il promène autour de lui des yeux égarés. Il aperçoit le colonel soutenu par Siméon, et couvrant ses yeux de cette seule main qui lui restait; le colonel, que la secousse éclaircit et guérit enfin; il voit Clémentine, que rien ne déconcerte, et qui lui montre Octavie en disant:

— Prenez-la maintenant; c'est moi qui vous la donne. Ce que femme veut, Dieu le veut!

— Ah! malheureuse! lui dit Siméon, et s'il l'avait tuée!

— Lui!!!

Fut tout ce que Clémentine daigna répondre à son mari.

Je laisse à penser si ces deux amants-là furent unis. Bonté divine!

MAURICE SAINT-AGUET.

FIN.

laumeron; 2° et de monsieur Ferdinand-Ludovic-Henri Guillaumeron, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec feu monsieur Guillaumeron, son mari; lesdits mineurs héritiers chacun pour un tiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, dudit feu sieur Guillaumeron, leur père;

Pour tous lesquels M<sup>r</sup> Martin-Antoine-Félix Girault, avoué, exerçant près le tribunal civil d'Étampes, y demeurant rue Saint-Jacques n° 17, est constitué et occupera sur la présente poursuite de vente,

En présence, ou lui dûment appelé, de monsieur Germain Lesage, propriétaire, demeurant à Belleville, près Paris, rue de Paris, n° 78, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Guillaumeron, sus-nommés, suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, reçue par monsieur le Juge de paix du canton d'Étampes, le vingt-quatre décembre mil huit cent cinquante-un, enregistrée;

**PROCÉDÉ**, le *Dimanche vingt-sept février* mil huit cent cinquante-trois, heure de midi, par le ministère de M<sup>r</sup> Bourgerly, notaire à Chalo Saint-Mars, commis à cet effet, en la Maison d'École d'Étréchy, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, en trois lots, de quatre pièces de terre, sises audit terroir d'Étréchy, ci-après désignées, et sur les mises à prix fixées par le Tribunal, sans expertise préalable.

**DESIGNATION :**

**Premier Lot.** — Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares d'après les titres, et, d'après le cadastre, vingt ares quatre-vingt-dix centiares de pré, sis prairie d'Étréchy, champêtre des Tuileries; tenant d'un long vers le nord et en haie à Rivet et autres, d'autre long aussi en haie à messieurs Choiseau et Aury, d'un bout nord aux héritiers et représentants Guettard et Mazure, et d'autre bout sur monsieur Choiseau. Section C, 6, n° 91.

Sur la mise à prix de . . . . . 100 fr.

**Deuxième Lot.** — Un hectare deux ares quatorze centiares d'après les titres, et d'après le cadastre un hectare deux ares quatre-vingt-dix centiares de pré, sis même prairie et champêtre, en deux pièces de même contenance; tenant, la première, d'un long midi aux prés de Vintué, un fossé entre deux, d'autre côté à Caillé, d'un bout sur Septier, et d'autre sur plusieurs; la seconde tient d'un long midi à Dauvernet, d'autre au même, et d'un bout plusieurs. Section C, 6, n° 136; ces deux pièces réunies.

Sur la mise à prix de . . . . . 1,950 fr.

**Troisième et dernier Lot.** — Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares d'après les titres, et, d'après le cadastre, vingt-sept ares cinq centiares de pré, même terroir, champêtre des Vrigneaux ou près Corbillon; tenant d'un long nord Desmarquais, d'autre à Bridon, d'un bout sur Hugo, et d'autre bout sur la rivière. Section C, 3, n° 398.

Sur la mise à prix de . . . . . 100 f.

Les acquéreurs entreront en jouissance de suite.

S'adresser, pour les renseignements et prendre communication des charges et des titres de propriété:

A M<sup>r</sup> GIRAULT, avoué poursuivant, à Étampes, rue Saint-Jacques, n° 17;

A Chalo-Saint-Mars, à M<sup>r</sup> BOURGERLY, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété; Et à M<sup>r</sup> FOUGEU, notaire à Étampes, rue Saint-Antoine, n° 7, présent à la vente.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Étampes, le vingt-neuf janvier mil huit cent cinquante-trois.

Signé, GIRAULT.

Ensuite est écrit : Enregistré à Étampes, le vingt-neuf janvier mil huit cent cinquante-trois, folio 173, case 5. Reçu un franc dix centimes, dixième compris.

Signé PERRY.

M<sup>r</sup> BESLAY, notaire à Étampes, demande un PETIT CLERC.

**ADJUDICATION**  
Le *Dimanche 20 février 1853, heure de midi,*  
EN LA SALLE DE LA MAIRIE DE MÉRÉVILLE,  
Par le Ministère de M<sup>r</sup> POPELIN, notaire en ladite commune,  
D'UNE  
**MAISON**  
COUR, JARDIN ET DÉPENDANCES,  
Sise à Méréville, rue Basse.

Cette Maison est occupée à titre de locataire par M<sup>r</sup> Popelin, notaire, moyennant le loyer annuel de 400 fr.  
Mise à prix. . . . . 6,000 fr.

S'adresser, pour avoir connaissance des charges et conditions de la vente, à M<sup>r</sup> GIRAULT, avoué à Étampes, mandataire des vendeurs, rue Saint-Jacques, n° 17;  
Et pour visiter la Maison, à M<sup>r</sup> POPELIN, notaire à Méréville. (11-3-4)

Etude de M<sup>r</sup> GODIN, Notaire à Étampes.

**A AFFERMER,**

Pour entrer en jouissance  
par la levée des guérets de 1855,

**LA FERME**

dite  
**DU CHATEAU DE BOISSY-LE-SEC,**

Et ses Dépendances,  
Située à Boissy-le-Sec, près Étampes,  
(SEINE-ET-OISE).

Cette FERME est actuellement exploitée par monsieur ANGAN fils, dont le bail expire.

Pour visiter, s'adresser sur les lieux, au jardinier du château;

Pour traiter, s'adresser, à Étampes, à M<sup>r</sup> GODIN, notaire; à Paris, à M<sup>r</sup> REBOUL, avocat, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80, fondé de tous pouvoirs. (9-4-2)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En l'Etude de M<sup>r</sup> BROSSARD, Notaire à Saclas,  
1° UNE

**FERME**

Située à Boissy-la-Rivière,  
Composée de Bâtimens,

ET DE 49 HECTARES 35 ARES 30 CENTIARES DE  
JARDIN, MOUSCHE, PRÉ, ORMOIE ET TERRE,  
En plusieurs Pièces, autour des Bâtimens,

**2° 4 LOTS DE TERRES**

Au terroir de Boissy,

D'une contenance totale de 7 hectares 24 ares 22 centiares.

Ces Propriétés sont affermées par baux authentiques, la Ferme pour 9 ou 18 années commencées le 23 avril 1852, moyennant 600 fr.; et les Lots, pour 9 années commencées à la même époque, moyennant 152 fr. en sus des impôts.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>r</sup> BROSSARD, Notaire. (10-2-4)

**A CEDER**

**UN PENSIONNAT**

DE JEUNES GENS.

On accordera de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M. PERNET, à Mortagne (Orne).

Etude de M<sup>r</sup> FOUGEU, notaire à Étampes.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

GRANDE ET

**BELLE USINE**

De la force de 50 chevaux,

DIVISÉE EN

**MOULIN ET FILATURE DE CACHEMIRE,**

AVEC JARDIN POTAGER ET MARAIS,

Contenant 2 hect. 80 ares;

Le tout situé à l'Épine,

Sur la rivière de Juine, commune d'Ilteville,

près Saint-Vrain,

Canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise),

à 3 kilomètres de Marolles, et à 4 kilom. de Bouray (Chemin de fer d'Orléans).

Revenu net et annuel. . . . . 13,300 fr.

Les locations expirent le 1<sup>er</sup> octobre 1854.

On pourra acquérir simultanément, une jolie Maison de campagne avec grand clos et jardin potager.

S'adresser pour tous renseignements :

1° Sur les lieux, à MM. DARGENT et Possor fils, locataires;

2° A M<sup>r</sup> ANGOT, notaire à Paris, rue Saint-Martin, n° 88;

3° Et à M<sup>r</sup> FOUGEU, notaire à Étampes, rue Saint-Antoine, dépositaire du plan et des titres de propriété. (1-4-2)

Découverte incomparable par sa vertu.

**EAU TONIQUE,**

PARACHUTE DES CHEVEUX,

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garantis. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Nonmandix, passage Choiseul, 19. (Affr.) — Dépôt à Étampes, chez M. DEPLIHEZ, parfumeur, 15. Place de l'Hôtel-de-Ville. — PRIX DU FLACON : 3 fr.

**CHOCOLAT MENIER.**

Usine modèle fondée en 1825 à Noisel sur la Merne, près Paris, Pour la fabrication spéciale du Chocolat de santé.

Il n'est pas de substance alimentaire qui se soit acquise une réputation plus grande et plus méritée que le **CHOCOLAT MENIER**. En effet, n'est-il pas le premier qui, par son bas prix et sa qualité, ait été mis à la portée de tous ? Il offre ce que les amateurs les plus difficiles recherchent, ce que les médecins désirent : une alimentation saine et agréable, un produit hygiénique. Exempt de tout mélange, le **CHOCOLAT MENIER** se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme; **Chocolat de santé dans toute l'acception du mot**, il est depuis longtemps en possession de la confiance publique pour qu'il soit permis de donner des certificats qui attestent sa supériorité. Il offre donc toute concurrence loyale et n'a plus qu'à se défendre contre les contrefaçons. — Aussi, le consommateur devra-t-il exiger que le nom **MENIER** soit à la fois sur les étiquettes et sur les tablettes.

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger.

**Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.**

MARCHÉ D'ÉTAMPES.				MARCHÉ D'ANGERVILLE.				MARCHÉ DE CHARTRES.				BESTIAUX.											
MARCHÉ D'ÉTAMPES.		de l'hectolitre.		MARCHÉ D'ANGERVILLE.		de l'hectolitre.		MARCHÉ DE CHARTRES.		de l'hectolitre.		Marché de Poissy.						Marché de Sceaux.					
29 janvier 1853.		fr. c.		28 janvier 1853.		fr. c.		29 janvier 1852.		fr. c.		20 janvier 1852.						24 janvier 1853.					
Froment, 1 <sup>er</sup> q.	49 33	Froment, 1 <sup>er</sup> q.	47 00	Froment, 1 <sup>er</sup> q.	45 34	Blé élite.....	47 50	Bœufs... 1629 1504 1 02 » 88 » 74						Bœufs... 1629 1504 1 02 » 88 » 74									
Froment, 2 <sup>e</sup> q.	47 50	Froment, 2 <sup>e</sup> q.	45 34	Froment, 2 <sup>e</sup> q.	45 34	Blé marchand..	46 50																
Méteil, 1 <sup>er</sup> q.	43 50	Méteil.....	42 67	Méteil.....	42 67	Blé champart..	45 50	Vaches... 524 462 » 88 » 70 » 56						Vaches... 524 462 » 88 » 70 » 56									
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.	43 50	Seigle.....	40 00	Seigle.....	40 00	Méteil mitoyen.	44 50																
Seigle.....	40 75	Orge.....	8 00	Orge.....	8 00	Méteil.....	43 50	Veaux... 834 834 1 44 1 26 1 40						Veaux... 445 425 1 42 1 22 1 02									
Orge.....	8 50	Avoine.....	6 34	Avoine.....	6 34	Seigle.....	40 50																
Avoine.....	6 50					Orge.....	8 25	Moutons. 8486 8400 4 28 4 12 » 96						Moutons. 13720 11949 4 28 4 12 » 96									
Pain bl., les 4 kil.		1 24		Pain bl., les 4 kil.		4 24														Pain bl., les 4 kil.		4 17	
Pain bis, — — — —		1 04		Pain bis, — — — —		1 04		Pain bis, — — — —		» 99													

Le Propriétaire-Gérant, AUC. ALLIEN.

ÉTAMPES. — Imprimerie de AUC. ALLIEN.